Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE 16 JUIL. 2012

Nos Réf. : A. 12017092/JCT/CM
Vos Réf. : AB/CV/784

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la requête du groupement national « Sauvons la médecine du travail », d'appliquer un moratoire de 12 mois sur la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, des décrets du 30 janvier 2012 ou l'arrêté du 2 mai 2012, afin de définir une véritable réforme de la santé au travail.

J'ai aussitôt chargé Monsieur Lionel de TAILLAC, conseiller pour inspection du travail, santé, sécurité et qualité de vie au travail, de procéder à une étude approfondie de ce dossier et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Michel SAPIN

Monsieur Alain BOCQUET
Député du Nord
Maire de Saint-Amand-les-Eaux
4 rue Jean Jaurès
59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT

101 RUE DE GRENELLE – 75700 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00 – TÉLÉCOPIE : 01 49 55 32 25